

Pourquoi Form@lize ?

Conscient de la difficulté de disposer de ressources compétentes et formées ou d'un nombre suffisant de dossiers afin de dédier un poste aux formalités d'entreprises ; Form@lize vous propose une externalisation souple efficace et professionnelle de ces prestations.



Vous bénéficiez ainsi en toute confidentialité de la compétence de professionnels expérimentés, formés et réactifs qui réalisent pour votre compte la qualification, le contrôle, la réalisation et le suivi des formalités.

Nous engageons également notre responsabilité technique et financière en prenant par exemple le cas échéant à notre charge les frais de rejet du greffe.

“Vous vous occupez du fonds, nous y mettons les formes”

Comme vous le savez par ailleurs; la loi PACTE prévoit la suppression des Centre de Formalités des Entreprises (CFE) d'ici deux ans.

Vous n'aurez donc plus d'interlocuteur direct pour vous accompagner dans l'accomplissement des formalités. Passer par Form@lize ; c'est prendre un temps d'avance.

Avant 2 ans; vous aurez déjà intégré une nouvelle logique de fonctionnement vous permettant de passer le cap en toute sérénité et sans perturbation dans le service apporté à vos

clients.